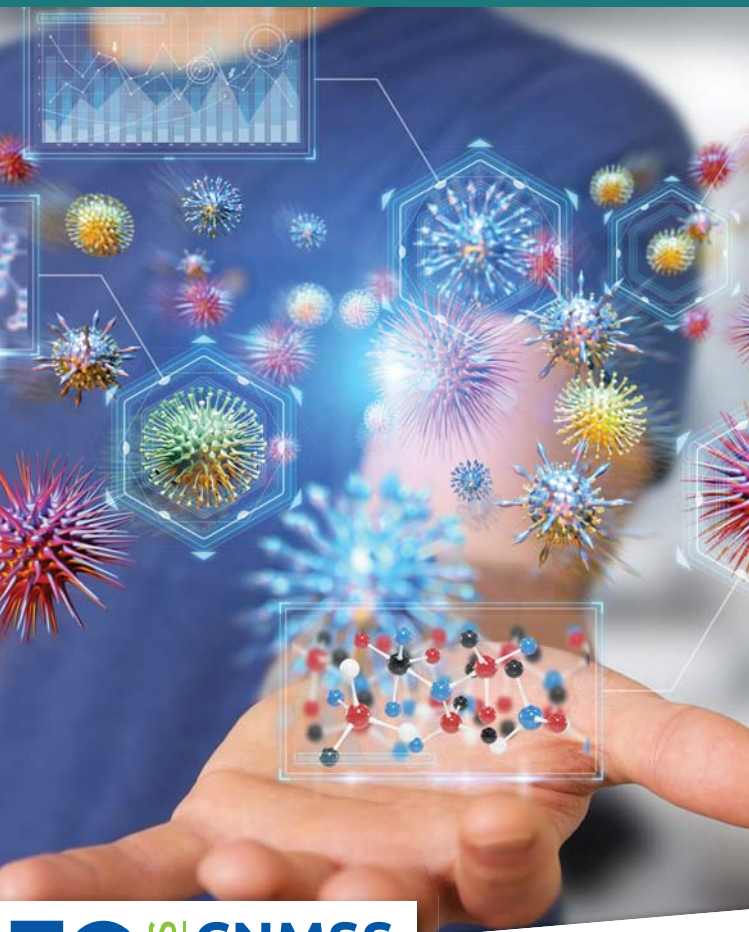


Ma santé

# Infections sexuellement transmissibles (IST)





## Les IST sont des maladies qui se transmettent lors de relations sexuelles par voie buccale et/ou vaginale et/ou anale.

Ce terme regroupe plusieurs maladies ou infections dues à différents microbes : virus, bactéries ou parasites. Les IST les plus connues sont d'origine :

- **virale** ➔ VIH/Sida, l'hépatite B, l'herpès génital et papillomavirus (condilome)...
- **bactérienne** ➔ la gonococcie (blennorragie), syphilis, chlamydie, mycoplasme...
- **parasitaire** ➔ trichomonase...

Les symptômes de ces IST peuvent être parlant (gonococcie) mais sont souvent ignorés car peu visibles. En cas de brûlure, d'écoulement, d'ulcération ou toute sensation d'inconfort, il convient de consulter son médecin.

Ces IST ne guérissent pas spontanément, sont parfois difficiles à traiter et peuvent provoquer des séquelles importantes (risque de stérilité et d'infection généralisée).





**La prévention reste la meilleure stratégie pour éviter la contamination, la mienne et celle de mon ou mes partenaires.**


- **j'utilise un PRÉSERVATIF** pour tout rapport sexuel (buccal, génital, anal) ;
- **je me fais VACCINER** contre l'hépatite B et les papillomavirus (chez la femme) ;
- **je me fais DÉPISTER** régulièrement et au moindre doute.

**Pour faire un dépistage des IST dont le VIH,** je consulte mon médecin ou je m'adresse à un des centres spécifiques appelés «centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG).

**Après un rapport sexuel à risque** (rapport non protégé, rupture de préservatif), je consulte le service des urgences hospitalières dès que possible (au mieux dans les 4 heures et au plus tard dans les 48 heures) et si possible avec ma ou mon partenaire.

Le médecin évaluera le risque et la nécessité de me prescrire un traitement post-exposition pour réduire nettement la contamination possible par le VIH.

Devant un risque d'IST, je peux consulter un médecin militaire susceptible de m'aider, me conseiller et me suivre en toute confidentialité.



**Certains préservatifs sont remboursables par l'assurance maladie sur prescription médicale d'un médecin ou d'une sage-femme pour tous les ressortissants âgés de 15 ans et plus, dans le cadre de la prévention des 8 infections sexuellement transmissibles.**

➤ **Pour en savoir plus**  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/prevention-sante/preserver-sa-sante/sante-sexuelle-et-reproductive](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/prevention-sante/preserver-sa-sante/sante-sexuelle-et-reproductive)

## Contacts

- CNMSS  
83090 TOULON CEDEX 9
- 04 94 16 36 00
- [www.cnmss.fr](http://www.cnmss.fr)

